

FICHE D'OPÉRATION

REQUALIFICATION DE LA RN 94 DANS LA TRAVERSÉE DE LA ROCHE DE RAME

CONTEXTE TERRITORIAL

Le territoire en quelques mots

Localisé dans les **Hautes-Alpes**, le village de la Roche de Rame est situé dans la vallée de la Durance entre Guillestre et l'Argentière-la-Bessée, dans le département des Hautes-Alpes.

La commune est constituée d'un **bourg centre**, construit sur une hauteur dominant la Durance, ainsi que de **différents hameaux**, notamment Pra Reboul et Champausseil. L'urbanisation du bourg centre est particulièrement concentrée **le long de l'axe routier principal : la RN 94**.

La population communale avoisine les 850 habitants et est plutôt en croissance. Située dans l'aire d'attraction de Briançon, la commune est membre de la Communauté de commune du Pays des Écrins, qui regroupe 8 communes pour environ 6 500 habitants.

La Roche de Rame jouit d'une **situation géographique privilégiée** et d'un **environnement de qualité** avec le Parc national des Écrins et le Parc naturel régional du Queyras: on notera la présence d'un lac d'origine glaciaire, d'espaces naturels préservés, de la Durance, ...

Majoritairement résidentielle, la commune abrite **quelques PME et TPE** (secteurs du BTP et de l'artisanat) pour partie localisées dans la ZA du Planet et le long de la RN 94. Le **tourisme, très important pour l'économie locale**, est en



développement autour du sport et des activités de pleine nature, notamment en période estivale grâce à l'attractivité du lac.

L'impact de la RN 94

La commune de la Roche de Rame est **traversée par la RN94**, axe principal **structurant du réseau routier des Hautes-Alpes** : desserte de la haute vallée de la Durance, liaison Gap / Briançon, avec le Nord et l'Italie. Le **trafic, globalement en hausse**, s'intensifie chaque année lors de **pics saisonniers** (estival et hivernal).

La route nationale est **vécue comme une source de nuisances fortes par les habitants du village** : flux routiers denses, vitesses élevées dans la traversée du village, nuisances sonores, dangerosité de certains points de passage, ...

Le projet de développement communal

En **2021**, la municipalité de la Roche de Rame a élaboré, en concertation avec ses habitants, un **projet de développement communal** dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Développer l'urbanisation entre le village et l'école
- Offrir des moyens sécurisés de rejoindre l'école depuis le centre
- Densifier le centre-bourg
- Agrandir le camping et valoriser le lac auprès des touristes

Le projet de requalification de la RN 94 dans la traversée de la Roche de Rame a été élaboré **en cohérence avec le projet de développement communal** afin notamment de contribuer à **répondre, par l'aménagement routier de la route nationale, aux objectifs fixés par la municipalité** pour son développement futur.

CONSISTANCE DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE LA RN 94

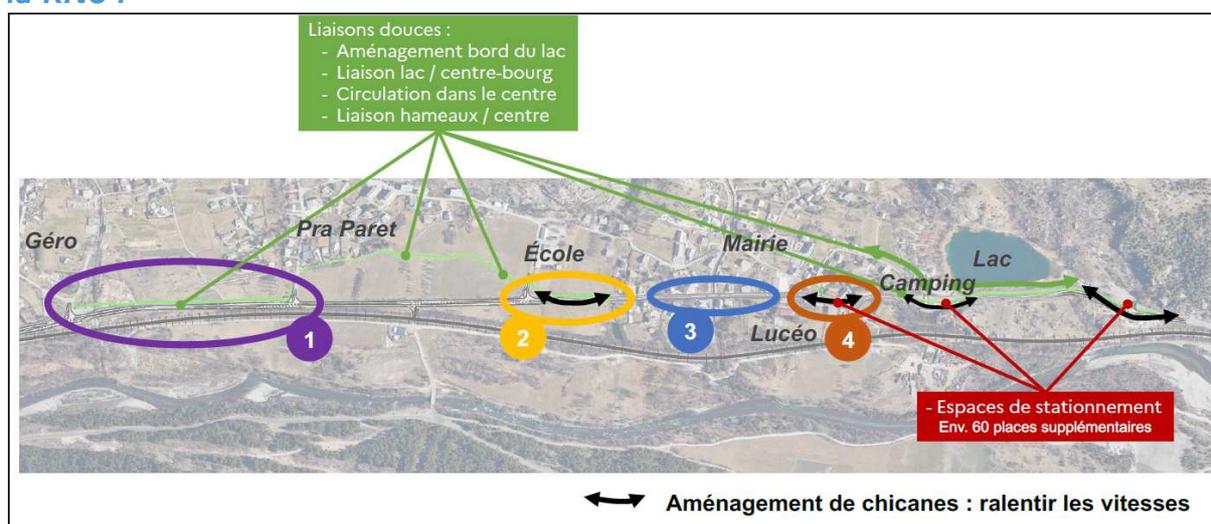
Objectifs

En cohérence avec les objectifs du projet de développement communal, l'opération de requalification de la RN 94 dans la traversée du village, portée par l'Etat, maître d'ouvrage, ambitionne de répondre aux objectifs suivants :

- Mieux **maîtriser les vitesses** tout au long de la traversée
- **Améliorer la sécurité** pour tous notamment les piétons, cyclistes et usagers accédant à la RN94
- **Améliorer le cadre de vie** en prenant en compte le trafic routier et ses impacts
- **Mieux organiser les déplacements dans la commune** : piétons / cyclistes, stationnement

- Limiter autant que possible les impacts sur le bâti et prévoir des indemnités justes et justifiées
- Participer au développement de la commune en cohérence avec les projets municipaux et intercommunaux : attractivité commerciale, mise en valeur touristique, développement de l'habitat, ...
- Assurer aux usagers de la RN94 des conditions de circulation satisfaisantes : fluidité et fiabilité des temps de parcours
- Garantir une bonne insertion du projet de requalification de la RN 94 dans son environnement
- Améliorer la qualité de vie des habitants et favoriser l'attractivité touristique du village

Vision globale des aménagements envisagés pour le projet de requalification de la RN94



1. Sécurisation des carrefours de Géro & Pra Paret : îlots de traversée, arrêts de bus sécurisés
2. Sécurisation de l'accès à l'école
3. Traitement urbain de la RN 94 afin de conforter l'ambiance « village »
4. Traitement urbain de la RN 94, mise en place de stationnement et aménagement de la place de l'escalade

HISTORIQUE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 94, RÉORIENTÉ EN PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RN 94 DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

1999	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour un projet de déviation de la RN 94 au droit de la Roche de Rame • Projet de déviation inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2001-2006 : 19,4 M€
2005	<ul style="list-style-type: none"> • DUP rendue caduque : augmentation du coût de l'opération (50 M€)
7 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Commande ministérielle : DREAL mandatée pour étudier de nouvelles variantes d'aménagement (déviation & aménagement sur place)
2018 - 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des études de faisabilité et d'analyse de variantes nouvelles • Comité de Pilotage : 3 variantes retenues (2 déviations + 1 aménagement sur place), à approfondir dans les études d'opportunité de phase 2
Déc 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des études d'opportunités de phase 2
Mars à oct. 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation continue auprès des habitants de la Roche de Rame : qualification et comparaison des variantes retenues par le COPIL
Nov. 2021-Janv. 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des variantes par le maître d'ouvrage
2 ^{ème} semestre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en pause temporaire du projet en raison des élections présidentielles et législatives
Janv. – mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> • 27 janvier - COPIL : décision de conforter l'argumentaire des variantes en déviation et en aménagement sur place • 02 mars 2023 – Comité de Suivi : décision d'étudier 2 variantes de déviation complémentaires demandées par la municipalité
13 mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier ministériel : demande d'étudier une nouvelle variante en « tracé intermédiaire centré sur l'infrastructure actuelle »
Mars – sept. 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des variantes en déviation complémentaires demandées par la municipalité • 15 mai 2023 – Comité de Suivi : validation du périmètre de la nouvelle variante, appelée « requalification de la traversée de la Roche de Rame » • 19 sept. 2023 – Comité de Suivi : partage d'une première version de la variante de requalification de la traversée ; décision de finaliser le travail de conception / représentation de la variante
Oct. 2023 – Mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de la variante de requalification de la traversée, en cohérence avec le projet communal
14 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du COPIL de s'engager sur le projet de requalification de la RN94 et d'abandonner les études de déviations • Décision d'engager au 2^{ème} semestre 2024 une concertation avec le public pour ajuster le projet de requalification de la RN94 en cohérence avec le projet de développement communal

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ÉTAPES À VENIR

11 juillet 2024	<ul style="list-style-type: none">• Réunion publique : informer les habitants de la Roche de Rame de la décision prise par le COPIL et des modalités de la concertation publique réglementaire à venir
Sept. – nov. 2024	<ul style="list-style-type: none">• Lancement de la concertation publique réglementaire• 2 ateliers de travail avec les habitants de la Roche de Rame : consolider le projet de requalification de la RN 94 dans la traversée du village et permettre son appropriation par les habitants de la commune
Déc. 2024	<ul style="list-style-type: none">• Bilan de la concertation publique réglementaire• COPIL : validation du bilan de la concertation et processus jusqu'à l'Enquête d'Utilité Publique• 1^{ers} échanges en vue d'établir un protocole de financement
Fin 2024 – mi 2025	<ul style="list-style-type: none">• Études préalables à l'Enquête d'Utilité Publique sur le projet de requalification de la RN 94 dans la traversée du village
Fin 2025 – début 2026	<ul style="list-style-type: none">• Procédures préalables à l'Enquête d'Utilité Publique
Mi 2026	<ul style="list-style-type: none">• Enquête d'Utilité Publique
Mi 2027	<ul style="list-style-type: none">• Déclaration d'Utilité Publique
Fin 2027 – début 2028	<ul style="list-style-type: none">• Acquisitions foncières, études parcellaires et préparation de la phase travaux
Mi 2028	<ul style="list-style-type: none">• Démarrage des travaux

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

L'**estimation prévisionnelle** du projet de requalification de la RN 94 dans la traversée de la Roche de Rame, **au stade actuel des études**, est d'environ **17 020 000 € (TTC)**.

Ce montant comprend deux composantes principales :

- Les coûts liés au **réaménagement de la RN 94 : 12 400 000€ (TTC)**
- Les coûts liés aux **aménagements connexes au projet, en interface avec l'environnement urbain et en cohérence avec le projet communal : 4 620 000 € (TTC)**

L'opération d'aménagement de la RN 94 au droit de la Roche de Rame a été **inscrite au CPER 2021-2027** pour un montant de **5 M€** (part de l'État fixée à 50% : 2,5 M€). Les partenaires du projet prévoient d'établir un **protocole de financement** sur la base du projet consolidé avec les habitants à **l'issue de la concertation publique réglementaire** de l'automne 2024.

Les études en cours sur cette opération sont **entièrement conduites et financées par l'État** (maître d'ouvrage : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur) jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique.